



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 19 JUILLET 2012

Le dix neuf juillet deux mil douze, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : CHAUVEAU Jacky, LABASQUE Guy, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, AVALLART Pierre, MAHIEU Céline, VANHOUTTE Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULME Didier, formant la majorité des membres en exercice

Absents : Jean-Pierre MARTIN excusé : Christophe BESNIER,

Mme Céline MAHIEU a été élue secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

- Convention d'utilisation de la salle de sports : avenant n° 5
- Convention spectacle

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de traiter ces 2 questions.

GROUPE MEAC : DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER, APRES RENOUELEMENT ET EXTENSION, CARRIERE BOIS JOURDAN

Le Conseil Municipal

Vu la demande de la Société MEAC d'exploiter après renouvellement et extension une carrière dite du Bois Jourdan

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune de Bouère du 18 juin au 19 juillet 2012

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique

Après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable à l'exploitation de la carrière par la société Méac sous réserves des remarques suivantes :

- La société devra prendre toutes mesures nécessaires afin d'atténuer le bruit généré par la brise blocs et le bip des véhicules ;



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

- Que la zone de stockage en surface soit réservée exclusivement aux blocs de marbres ;
- Que des précisions soient données sur les rejets dans le ruisseau « le Fondrieux » pour qu'un niveau d'eau suffisant soit assuré toute l'année ;
- Que la signalétique du cheminement des camions par la route prévue à cet effet soit renforcée.
- Qu'il soit étudié la possibilité d'un cheminement piétonnier le long de la Route Départementale n° 213

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont obligation, depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de procéder à l'élaboration du PAVE

Monsieur le Maire rappelle que cette étude a été confiée au bureau d'études ACF (76100 Rouen) dans le cadre d'une consultation groupée, menée au sein de la Communauté

de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Monsieur Guy LABASQUE 1^{er} Adjoint présente le dossier PAVE définitif avec les cheminements piétons arrêtés et la programmation des travaux conséquente.

Suite à l'avis favorable du Conseil Général, en tant que gestionnaire de la voirie départementale et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel qu'il est présenté.

DEMANDE DE SUBVENTION

La demande de subvention présentée par l'association Terre et Vie d'Anjou a été examinée par la commission Vie Associative -Communication le 12 juillet 2012 et propose de verser 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 200,00€ à cette association pour l'année 2012.

Vote à mains levées : 10 voix pour 1 voix contre

REVISION TARIFS GARDERIE PERI-SCOLAIRE

A compter du 1^{er} septembre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de la garderie péri scolaire comme suit :



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Matin	1,44 €
Soir	1,77 €

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MESLAY-GREZ : SPECTACLE

En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez un spectacle est organisé le 4 août au plan d'eau de Daviers.

Une convention en définit les modalités d'organisation et de financement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Madame Céline MAHIEU, 4^e adjointe, à signer ce document

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MESLAY-GREZ : CONVENTION UTILISATION SALLE DE SPORTS AVENANT N°5

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2005 la salle des sports est mise à disposition à la Communauté de Communes notamment pour des interventions des éducateurs sportifs dans les écoles ou pendant les petites vacances.

Vu la proposition de révision du tarif horaire de location présentée par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ce tarif horaire de 7,80€ applicable à compter du 1^{er} septembre 2012 et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE, 1^{er} adjoint, à signer l'avenant n°5 à la convention initiale.

Informations diverses

Le jury régional de fleurissement a visité la commune mardi 17 juillet 2012

Planète en fête

Le CIVAM BIO organisateur de cette manifestation estime à 5.000 personnes le nombre de visiteurs avec un bilan globalement très positif.

A noter que l'installation de la petite éolienne n'a pas été financée par la commune.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Pollution PCB

Un courrier a été adressé le début juillet à Monsieur le Ministre de l'Agriculture sollicitant un déblocage rapide des aides auprès des agriculteurs impactés par la pollution PCB

Défibrillateur

En accord avec le Chef de Centre de Secours une mise en application de cet appareil sera présentée aux élus, personnel et présidents d'associations vendredi 28 septembre à 19h00

Ecole Les Tilleuls

Travaux classe maternelle

Les travaux de réfection du sol sont en cours
Le peintre interviendra à la suite.

Classe modulaire

L'installation est programmée pour le 20 août

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40 mn